

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2021

REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITES AGRICOLES LES PLUS FAIBLES -
(N° 4228)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 17

présenté par
le Gouvernement

AVANT L'ARTICLE 2

Supprimer la division et l'intitulé du titre II.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à supprimer la division et l'intitulé du titre II, rendu caduc par la suppression de l'article 2 en commission.